

INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de **SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS – 01990**,
informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon est engagée au
cimetière communal.

La liste des sépultures est consultable, tous les jours, sur le panneau d'affichage de la mairie
et du cimetière.

Les familles concernées par ces sépultures sont priées de remettre leur emplacement en
bon état de propreté et de solidité, au plus tard avant le :

lundi 19 mai 2014 à 9h00 au cimetière communal

Faute de quoi, il sera procédé, le jour ci-dessus précisé, et au cimetière à l'établissement du
procès-verbal constatant l'état d'abandon de leur sépulture, conformément aux textes en
vigueur.

Les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière, sont priées de
se faire connaître avant cette date.